

Unité de Compte : CARAT GARANTI 3**Caractéristiques**

Nom	Carat Garanti 3
Emetteur	SG Option Europe
Garant	Société Générale
Code Isin	FR0010708701
Type	Obligation de droit français
Devise	EUR
Nominal d'une Coupure	150 000 000 EUR
Prix d'émission	99,46% du Nominal
Date d'Emission	15/01/2009
Période de commercialisation	Du 15/01/2009 au 30/04/2009, le prix évoluera à un taux de 1,80% pour atteindre 100% de la Valeur Nominale au 05/05/2009
Date d'Evaluation (0)	05/05/2009
Date d'Evaluation (1)	20/04/2017
Date de Maturité	28/04/2017
Sous-jacent	L'indice Stratégie Quam Dynamic 15
Agent de calcul	Société Générale
Périodicité de cotation	Quotidienne
Place de Cotation	Bourse de Luxembourg
Garantie en capital	Oui, à hauteur de 100% du nominal net investi à la date de maturité

Objectif

Cette Obligation est un produit d'investissement de maturité 8 ans, lié à la performance de l'indice Stratégie Quam Dynamic 15.

Descriptif

Définitions	L'indice Stratégie Quam Dynamic 15 : Standard & Poor's (qui calcule et publie l'index) Société Générale (qui détermine les règles de l'indice et les méthodes de calcul) S_i : cours de clôture du Sous-jacent à la Date d'Evaluation (i)
Remboursement à Maturité	L'Emetteur remboursera chaque obligation à la Date de Maturité en accord avec la formule suivante : $\text{Valeur Nominale} \times \{100\% + \text{Max}[0 ; 100\% \times (S_1 / S_0 - 1)]\}$

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 29/04/2009. Les investissements reçus postérieurement au 29/04/2009 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- En cas de défaut de l'émetteur, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- La garantie en capital n'est acquise qu'à la date de maturité de l'obligation. En cas de rachat avant cette date, la valeur de rachat sera fonction des paramètres de marchés et pourra être inférieure à la valeur garantie.
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Je soussigné, ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "